



Administration communale de Remicourt

La maison la mieux décorée pour les fêtes de fin d'année

Comment participer ?

Envoyez la photo de votre maison
décorée ainsi que vos
coordonnées avant le 03 janvier :

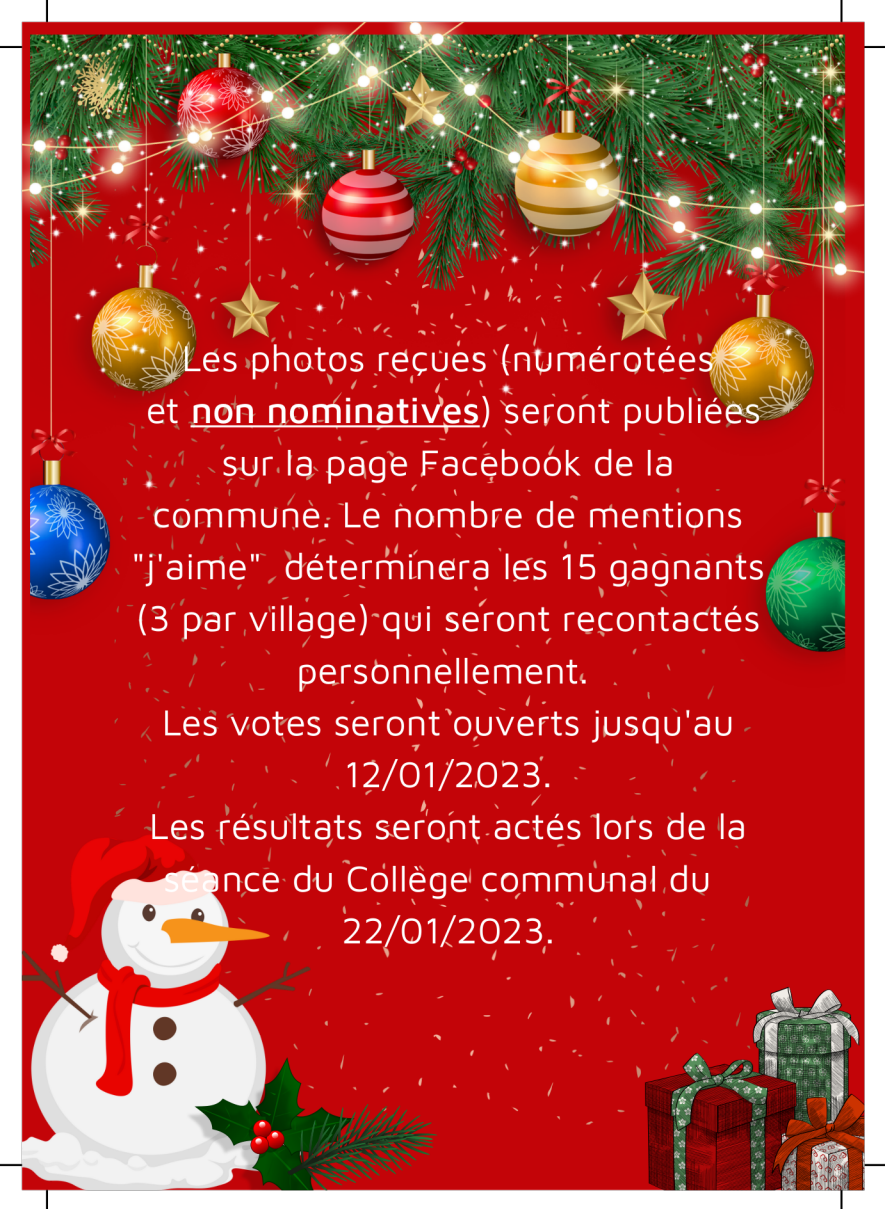
par mail

(serena.morales@remicourt.be)

ou

dans la boîte aux lettres de
l'administration communale

3 bons (valeur 100-60-40
euros) par village !



Les photos reçues (numérotées
et non nominatives) seront publiées
sur la page Facebook de la
commune. Le nombre de mentions
"j'aime" déterminera les 15 gagnants
(3 par village) qui seront recontactés
personnellement.

Les votes seront ouverts jusqu'au
12/01/2023.

Les résultats seront actés lors de la
séance du Collège communal du
22/01/2023.

